



## Poursuite du démantèlement de l'Education nationale Premiers touchés : les PSYEN !

Un nouveau gouvernement pour une même politique : le Premier ministre a donné le « la » le 8 juillet 2020 à l'Assemblée nationale et au Sénat, « Nous ne renoncerons pas ». Cela vaut pour la réforme des retraites, mais aussi pour les réformes engagées contre l'Ecole et les statuts. Alors que la régionalisation avance à marche forcée, une nouvelle étape de la décentralisation est annoncée.

Le ministre J-M Blanquer a déjà prévenu avant, pendant et après sa re-nomination : toutes les mesures de territorialisation et de déréglementation organisées pendant le confinement vont se poursuivre, avec par exemple, les 2S2C, la réforme sur le statut des directeurs d'écoles, et la poursuite de la réforme du baccalauréat.

Pour tous les gouvernements successifs, il faut se débarrasser des PSYEN, ex-COP et ex-psychologues scolaires. **Pourtant ils ont montré toute leur efficacité et la nécessité d'un maillage fort.**

Des dizaines de CIO ont été fermés, des centaines de postes supprimés. Or chacun a pu mesurer le rôle essentiel de ces personnels statutaires : par exemple sur Paris des centaines de collégiens n'ont pas de place en lycée, pendant que Parcoursup continue de barrer l'accès aux études supérieures à des dizaines de milliers de bacheliers.

Lors du CHSCT Ministériel du 2 juillet, la FNEC FP-FO a déposé un avis suite à la publication d'un rapport de la Cour des Comptes sur les psychologues de l'Education nationale.

**La Cour des Comptes souhaite détacher les psyEN vers les Agences Régionales de Santé.** Elle envisage une augmentation de leur temps de travail, fondé sur les 1607 heures alors que, depuis 2002, la mobilisation des personnels avait permis un calcul hebdomadaire de leur temps de travail.

### Avis proposé par FO

Le CHSCT M considère que de telles dispositions si elles étaient suivies, mettraient gravement en cause le statut et les conditions de travail de ces personnels.

Le CHSCT M demande que ce rapport n'ait pas de suites et le maintien des psychologues de l'EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'Education nationale. demande que ce rapport n'ait pas de suites et le maintien des psychologues de l'EN comme fonctionnaires d'Etat du ministère de l'Education nationale.

L'avis est donc adopté (majorité).

Si le représentant du ministre a affirmé ne pas savoir de quoi on parle, le médecin conseiller technique a, quant à elle, confirmé que c'est effectivement un projet et que ces propositions découlent d'un déplacement des missions des PSYEN qui s'occupent aujourd'hui davantage d'un suivi psychologique des élèves plutôt que de leur orientation...

FO a rappelé que cela est directement lié à la création du corps des PSYEN et le décret 2017-079 que nous avons combattu, contre le point de vue de la FSU qui avait milité pour la création de ce corps, le déconnectant statutairement de l'Education nationale.

La FNEC FP-FO soutient totalement les PSYEN qui doivent rester dans l'Education nationale et fonctionnaires d'Etat. Tous les personnels des écoles, des collèges et des lycées le comprennent bien : transférer les PSYEN à la santé, dans les ARS, c'est dire clairement que les missions des professeurs, des personnels vie scolaire sont modifiées, qu'ils seraient responsables de l'orientation, de l'aide aux élèves de la maternelle au lycée. Elle invite les PSYEN à participer aux AG et aux réunions syndicales de rentrée.